



## LE GUIDE

### CARRIÈRE

# ILS AIDENT À CHANGER DE VIE

Les conseillers en évolution professionnelle, institués par la loi sur la formation, guident salariés et demandeurs d'emploi dans le maquis des métiers et des formations.

CÉCILE MAILLARD

**P**elagie, 36 ans, sait ce qu'elle veut : devenir auxiliaire de puériculture, son «rêve de toujours». Depuis huit ans, elle garde des enfants et multiplie les formations, le samedi. Jusqu'à décrocher un CAP petite enfance grâce à la validation des acquis de l'expérience (VAE). « Bravo ! », s'enthousiasme le conseiller en évolution professionnelle qui l'accueille dans son minuscule bureau vitré. Déterminée, la jeune femme a

trouvé la formation de dix mois qui l'intéresse. Mais elle a besoin de 7 000 euros. Ouverts début janvier au rez-de-chaussée d'un immeuble proche de la Bibliothèque nationale de France, à Paris, les locaux du Groupement Évolution sont encore un peu vides. De la rue, on aperçoit des fauteuils colorés, des tables en bois clair, des ordinateurs à disposition... Disséminées dans l'espace d'accueil, des opératrices, casques sur

les oreilles, orientent les salariés qui appellent le numéro vert. Dans quatre petits bureaux individuels, des conseillers se relaient pour accueillir, de 8 heures à 20 heures, ceux qui ont pris rendez-vous.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, tout actif du secteur privé peut bénéficier d'un conseil en évolution professionnelle (CEP), jusqu'à huit heures d'accompagnement individuel gratuit, sur dix-huit mois. Assuré par de nombreux opérateurs (Pôle emploi, Apec, missions locales, Cap Emploi, prestataires privés...), le CEP se veut accessible sur tout le territoire. Le cabinet de conseil RH Tingari, qui porte les équipes de CEP du Groupement Évolution dans trois régions, dispose d'une quarantaine de sites en Ile-de-France, 28 dans les Hauts-de-France, 17 dans la région Centre-Val de Loire.

#### Des salariés aux entreprises

Les conseillers en évolution professionnelle aident les salariés à s'orienter dans le maquis des métiers qui recrutent, l'enchevêtrement des parcours de formation, le labyrinthe des aides financières... « Le contrat de professionnalisation pour les adultes ? Il faut être au chômage », indique Isabelle à Alexandra, 30 ans, qui recherche une formation en alternance. Les conseillers impriment des fiches. Encouragent les personnes à téléphoner et à se rendre aux portes ouvertes. « On ne peut pas connaître toutes les formations, tous les organismes, les gens doivent être autonomes dans leur recherche », indique Isabelle.

Une jeune femme sort du bureau d'en face, après un deuxième entretien avec son conseiller. « Je travaille dans un supermarché, je m'ennuie et ne gagne pas assez », indique Cokbilen, mère célibataire de deux enfants. Mon conseiller m'a donné des listes d'écoles pour préparer des métiers administratifs, il m'aide pour ma lettre de motivation. Je suis super contente ! » Sur l'ordinateur de Christian, une multitude d'onglets contiennent des liens vers des fiches métiers, le marché de l'emploi, les formations...

Certaines entreprises demandent aux opérateurs de venir présenter le CEP à leurs salariés. « Elles ont intérêt à ce que leurs équipes aient envie de progresser », note Éric Soubrane, le directeur de Tingari Ile-de-France. Elles ont aussi l'obligation d'informer chaque salarié de l'existence du CEP lors de son entretien professionnel.

[www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com)



Envie de développer ses compétences ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tout salarié du secteur privé peut être accompagné gratuitement par un conseiller.